



LABEL SPORT BIEN-ÊTRE

Charte d'engagement

Pour obtenir le droit de bénéficier du label Sport Bien-être Mulhouse, la structure s'engage à satisfaire les conditions suivantes :

1. Favoriser et encourager la pratique de l'APS de tous notamment des personnes ayant des besoins spécifiques et/ou éloignées de la pratique.
2. Garantir un accueil adapté du public selon ses spécificités.
3. Développer une activité de qualité « Sport Bien-Être » et garantir une activité physique et sportive adaptée et sécurisée aux usagers.
4. Veiller à la qualité des services d'accueil, d'animation et d'encadrement.
5. Veiller au respect de l'intégrité physique et morale des pratiquants.
6. Faire la promotion de la Maison Sport-Santé.
7. Communiquer auprès de la Maison Sport-Santé les informations relatives à l'activité sport-santé de la structure pour alimenter le site internet ainsi que tout changement de situation (encadrement, créneaux horaires, etc.).
8. Accepter de s'inscrire dans une démarche de réseau.
9. Participer, obligatoirement, pour les intervenants (salariés ou bénévoles) à un temps d'échange de pratique commun aux professionnels sport-santé organisé par les partenaires au minimum une fois par an (COTECH¹ mouvement sportif sport-santé de la Ville de Mulhouse).
10. Faire figurer le macaron correspondant au label obtenu sur tous les supports de communication de la structure.

Nom _____ Prénom _____

Fait _____ à _____

Signature

¹ COTECH : Comité Technique